



# RENFORCER LES LIENS ENTRE LE MONDE AGRICOLE ET LES HABITANTS



## Renforcer les liens entre le monde agricole et les habitants, c'est :

- **Contribuer** à protéger les espaces agricoles de l'artificialisation des sols en garantissant la pérennité des exploitations.
- **Promouvoir** le développement de l'agriculture en ville et à sa périphérie immédiate.

### **Mais aussi...**

- **Valoriser** la diversité des produits et services rendus par l'agriculture : production alimentaire, production énergétique, services environnementaux, sociaux et paysagers.
- **Renforcer** les débouchés de proximité pour l'agriculture et promouvoir une alimentation durable pour les habitants.
- **Assurer** l'approvisionnement et la sécurité alimentaire des territoires et renforcer les relations ville-campagne.

## De quoi parle-t-on ?

Face à une déconnexion croissante des citoyens à leur environnement, les réflexions sur la ville et le développement des territoires accordent une place centrale à la santé, à l'alimentation et au cadre de vie des habitants. Qu'elle soit traditionnelle ou urbaine, l'agriculture a un rôle tout particulier à jouer sur ces questions en se rapprochant des consommateurs et en assurant de nombreuses fonctions à l'échelle des espaces urbains et, plus largement, des bassins de vie : les produits locaux sont généralement signes de fraîcheur et d'authenticité, les exploitations créent des emplois et animent une vie sociale, elles assurent l'entretien de paysages ou le remodelage des paysages urbains, le maintien et parfois la reconquête des terres agricoles, et sont de plus en plus respectueuses de l'environnement.

### QUELQUES OUTILS POUR RENFORCER CES LIENS

- Le projet alimentaire territorial (PAT).
- Les projets d'agriculture urbaine.
- Les outils de protection du foncier agricole : ZAP et PAEN (cf. fiche « Protéger les terres agricoles et les espaces forestiers »).

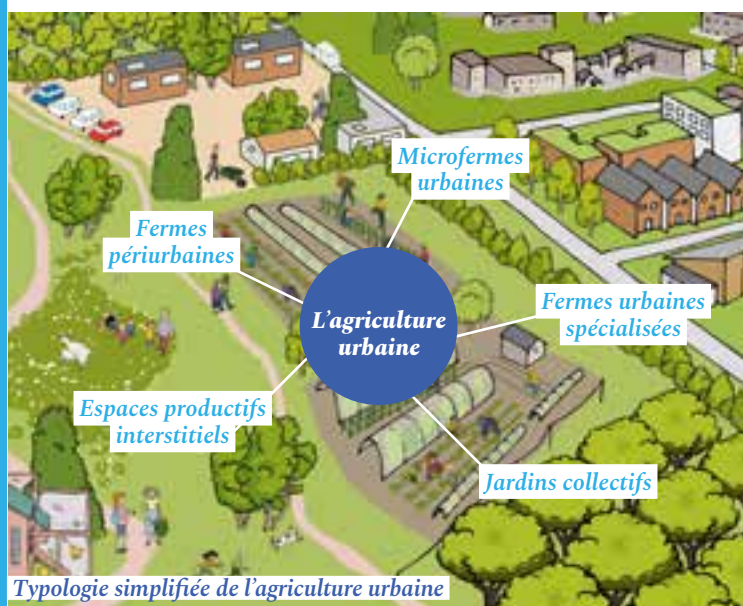
## Comment renforcer les liens entre le monde agricole et les habitants ?

### Quelles démarches effectuer ?

Faire de l'agriculture une composante essentielle de la qualité de vie des habitants implique de préserver les espaces agricoles. Des outils ont été conçus à cet effet, la ZAP et le PAEN qui permettent de faire du foncier agricole une véritable ressource à protéger, en particulier en ceinture des villes où ce dernier est soumis à de fortes pressions.

Ces dispositifs peuvent être complétés par des projets visant au développement des fonctions alimentaires, économiques, environnementales et sociales de l'agriculture :

- À l'échelle d'un territoire, le **projet alimentaire territorial (PAT)**<sup>1</sup> est un dispositif de valorisation des productions agricoles au niveau local, de rapprochement des producteurs et des consommateurs et enfin de soutien à la filière.
- À l'échelle de la ville ou d'un quartier, des démarches d'**agriculture urbaine** peuvent être engagées de manière à réinsérer la fonction agricole au cœur du développement urbain et des pratiques des résidents. En France, les formes adoptées sont diverses, elles varient selon le type de foncier mobilisé (espaces interstitiels, parcelles agricoles, friches, structures bâties...), selon les acteurs urbains et agricoles impliqués et selon les systèmes de production déployés. Sur le site du Cerema<sup>2</sup>, une typologie en cinq familles est proposée.



Source : Montage réalisé à partir de documents du Cerema © Big bang-Cerema

1. Introduit par l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt (LAAF).  
2. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/agriculture-urbaine-ecoquartier>.

# LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



## Le PAT, pourquoi ?

Plan d'action stratégique et opérationnel principalement porté par les collectivités, l'État ou des groupements d'acteurs, le **projet alimentaire territorial** a pour objectif d'encourager l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. La question alimentaire est au cœur du PAT. Les PAT se construisent autour de trois dimensions :

- **économique** : soutien à l'installation des agriculteurs et à la croissance de filières en circuits de proximité;
- **environnementale** : valorisation d'un mode de production agroécologique, respectueux de l'eau et des paysages, et attentif au gaspillage;
- **sociale** : rapprocher producteurs et consommateurs, sensibiliser les populations à une alimentation saine et de qualité.

## Pour qui ?

Le PAT bénéficie à tout l'écosystème agricole et alimentaire :

- **aux agriculteurs**, par la valorisation de leurs produits et de leur savoir-faire;
- **aux consommateurs**, par l'apport d'une alimentation durable et de qualité;
- **au territoire**, en préservant la richesse et la diversité des productions locales, qui sont aussi des ressources patrimoniales, identité des territoires;
- **aux habitants**, par l'attention portée aux répercussions de l'agriculture sur les pollutions et la biodiversité.



3. Selon l'OnPAT, observatoire au service des acteurs, placé sous la responsabilité de Terres en villes et conduit en partenariat avec le réseau des Chambres d'agriculture.

## Comment ?

Tout projet conforme à l'esprit de la LAAF et dont le porteur revendique publiquement l'appellation est un PAT. Sont exclues les initiatives alimentaires ponctuelles ou partielles ainsi que les stratégies alimentaires qui ne mobilisent pas le dispositif.

**Pour réussir une telle démarche, cinq actions sont incontournables :**

- **Associer l'ensemble des parties prenantes** : collectivités, chambres consulaires, associations et entreprises privées représentantes de la chaîne alimentaire locale, au travers d'un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire.
- **S'assurer d'une volonté politique forte** et s'appuyer sur une instance de gouvernance compétente pour coordonner les actions.
- **Définir l'échelle pertinente** par rapport aux finalités du projet en recherchant par exemple



- la bonne adéquation entre l'offre en produits locaux et la taille du bassin de consommation.
- **Établir un suivi du projet** dans une démarche mobilisant l'ensemble des parties prenantes.
- **Articuler le projet avec les autres dispositifs de politiques publiques** (PCAET, SCoT, PLUi, Sradet). Les PAT ne peuvent répondre directement aux enjeux fonciers. Il est donc judicieux pour une collectivité de se pencher sur la question de la préservation du foncier agricole en complément de la mise en place d'un projet alimentaire territorial.

## DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX

## LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

→ *Le PAT Caen Normandie Métropole***Pourquoi ici ?**

Face à l'urbanisation croissante des espaces agricoles, à la diminution des exploitations et des emplois et à l'importance des enjeux alimentaires, Caen Normandie Métropole s'est engagée dans l'élaboration de son projet alimentaire territorial en 2017.

Piloté par le pôle métropolitain Caen Normandie et coanimé par l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie, la Chambre d'agriculture du Calvados et Caen Normandie Métropole, le PAT CNM concerne le périmètre socle du pôle et se structure autour de six objectifs :

- **mettre en place** une gouvernance alimentaire métropolitaine ;
- **prendre en compte** l'alimentation dans la planification et le foncier ;
- **soutenir** l'économie de proximité ;
- **renforcer** la collaboration et le lien social ;



Atelier 2018

- **favoriser** l'approvisionnement local dans les collectivités ;
- **communiquer** sur l'identité alimentaire locale, sensibiliser, éduquer et former.

**QUELLES ÉTAPES ?**

1. Lancement de la démarche (octobre 2017).
2. Concertations autour de questionnaires et d'ateliers thématiques (80 acteurs mobilisés, dont 51 structures), suivies d'un forum final de diffusion de la stratégie (janvier à juin 2018).
3. Depuis 2020, mise en œuvre des orientations stratégiques en élaborant le programme d'actions.



## → Du champ à l'assiette : le PAT de Belle-Île-en-Mer

### Pourquoi ici ?

Les agriculteurs ont su s'adapter aux contraintes climatiques, à la faible qualité agronomique du sol et à la complexité de travail engendrée par l'insularité et la saisonnalité touristique. Principalement tournée vers l'élevage extensif, l'agriculture entame une diversification des productions. Le diagnostic alimentaire révèle une importation à 94 % (en poids) des denrées alimentaires du continent, quand 92 % de la production est exportée. Ces chiffres sont assez courants pour un territoire comprenant quatre communes mais les flux sont rendus visibles par l'insularité et interpellent à ce titre. L'insularité est une particularité géographique qui permet de faire du PAT de Belle-Île-en-Mer un laboratoire à ciel ouvert. En 2018, la volonté de mettre en cohérence les actions entreprises pour valoriser l'agriculture sur l'île a amené la Maison de la nature, association détentrice du label CPIE<sup>4</sup>, à s'inscrire dans le projet de recherche-action Atlas qui vise à étudier les stratégies alimentaires territoriales et à en tirer les enseignements. Parallèlement, les travaux de l'association ont été reconnus par l'État avec la labellisation [Projet alimentaire territorial](#) par le ministère de l'Agriculture.

OÙ ?	Belle-Île-en-Mer
QUI ?	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Belle-Île-en-Mer
QUAND ?	2 mars 2018 au 2 mars 2020
QUELLE SUPERFICIE ?	La surface agricole utile de l'île est de 2 886 hectares (Source : Buet, 2015)
QUI FINANCE ?	Collectivités territoriales / Financement par appel à projets : appel à projets PNA 2017

*«Le projet vise à définir et mettre en œuvre une stratégie alimentaire sur le territoire de Belle-Île-en-Mer intégrant les enjeux de l'insularité et se basant sur des initiatives déjà existantes à consolider.»*

*(Brochure PNA, mars 2018)*

### QUELLES ÉTAPES ?

1. Accompagnement des agriculteurs pour la création d'un magasin de producteurs en 2006.
2. Contribution du CPIE en 2015 à la rédaction du projet agroenvironnemental et climatique de Belle-Île.
3. Projet de recherche Voie lactée pour la relocalisation de la filière laitière.
4. Sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire à la transition agroécologique.
5. Mise en place d'une mission foncière en 2018 pour sécuriser les exploitations agricoles et éviter l'inflation du prix des terres et des bâtiments agricoles.
6. Labellisation par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du projet «**Vers une stratégie alimentaire à Belle-Île-en-Mer**» du CPIE visant à structurer l'ensemble des actions mises en œuvre sur le territoire «du champ à l'assiette».

7. Réalisation d'un diagnostic alimentaire et d'une étude sur le potentiel de carcasses à valoriser.

#### **Le PAT : des liens forts entre élus, agriculteurs, partenaires techniques et institutionnels et habitants!**

Plus qu'un PAT, le CPIE anime un large panel d'acteurs, notamment en créant des espaces de dialogue, en menant des activités pédagogiques, en créant des partenariats pour la relocalisation des outils de transformation (laiterie, meunerie) et la diversification des activités de productions, en animant un groupe de réflexion sur la gestion et la sécurisation du foncier agricole, etc.

#### **+ Pour aller plus loin :**

- [Site du MAA, Qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial? Comment construire son projet alimentaire territorial? Faire reconnaître un projet alimentaire territorial](#)
- [Réseau national des PAT](#)
- [Atlas – Retour d'expérience sur les stratégies alimentaires territoriales](#)
- [Orientations stratégiques du PAT CNM, 2018](#)
- [Fiche Atlas de Belle-Île-en-Mer et diagnostic du système alimentaire](#)

4. Centre permanent d'initiatives pour l'environnement – Maison de la nature de Belle-Île-en-Mer.

## DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX

## L'AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE



## Pourquoi? Pour qui?

Intégrés en amont des politiques d'aménagement et de la stratégie foncière (cf. fiche « Définir sa stratégie foncière »), les projets d'agriculture urbaine et périurbaine apportent des bénéfices multiples, environnementaux, sociaux et économiques. Ils ouvrent de nouvelles perspectives pour la ville de demain en stimulant la recherche, l'expérimentation et l'innovation. Ils renforcent les liens sociaux par une reconnexion des citoyens avec le vivant.

Ils répondent également à des enjeux en matière de santé publique liés à l'alimentation ou à la création d'espaces de ressourcement en ville, ainsi qu'à des enjeux écologiques et de résilience dans un contexte d'adaptation au changement climatique. En favorisant les circuits courts et la vente directe, l'agriculture urbaine contribue aussi à l'économie locale par la création d'emplois directs et indirects. Enfin, elle peut constituer, à sa petite échelle, un élément de réponse aux enjeux de sécurité alimentaire.

## Une notion encore floue et peu observée, parfois controversée

Phénomène nouveau dans sa forme actuelle, l'agriculture urbaine souffre souvent d'un manque de considération des acteurs publics et privés. Or, cette dynamique sera amenée à prendre de l'ampleur pour répondre à l'épineuse question de la résilience des villes. En tant qu'assemblée constitutive, le CESE (Conseil économique social et environnemental)

pourrait influencer les décisions prises par le gouvernement et le Parlement sur le sujet. En effet, il a récemment publié un avis<sup>5</sup> adopté à l'unanimité qui rappelle que l'introduction de l'agriculture en milieu urbain est déterminante pour rendre les villes durables et résilientes et qui demande à être renforcée et généralisée.

## L'État agit et vous accompagne

Le lancement officiel de l'appel à projets « Quartiers fertiles » par le ministre chargé de la Ville et du Logement en février dernier constitue un premier indicateur du nouveau regard porté par le gouvernement sur l'agriculture urbaine. Initié par l'ANRU, cet appel à projets a pour ambition « de soutenir la mise en culture, à terme, de 100 quartiers du NPNRU (Nouveau programme rationnel de renouvellement urbain) »<sup>6</sup>. À l'heure actuelle, 62 projets ont été déposés lors de la première phase de candidatures qui a pris fin le 1<sup>er</sup> juin. Une deuxième vague de candidatures a eu lieu jusqu'au 15 novembre et il est probable que d'autres suivront.

D'autres dispositifs existent en faveur des projets d'agriculture urbaine et périurbaine :

- [des publications méthodologiques partenariat avec l e Cerema, ExPAU, et le CGDD;](#)
- [des aides financières et en ingénierie.](#)

5. <https://agriculture.gouv.fr/pour-le-cese-lagriculture-urbaine-est-un-outil-determinant-pour-des-villes-durables>.

6. <https://www.anru.fr/fre/Actualites/NPNRU/L-appel-a-projets-Les-Quartiers-fertiles-est-lance>.

## Comment?

L'agriculture urbaine est un sujet complexe qui implique de considérer une pluralité d'éléments, de la qualité du sol aux modalités de gestion. Quelques principes clés peuvent servir de fil conducteur dans une démarche de ce type :

- **Faciliter l'installation des espaces** concernés par la mise en place de démarches spécifiques portant sur l'analyse de la qualité des sols, la portance des bâtiments, l'adaptation des instruments de planification territoriale et des normes de construction, etc.
- **Concierner l'ensemble des parties prenantes** pour notamment travailler à la reconnaissance de cette agriculture avec les professionnels

du secteur (agriculteurs, chambres d'agriculture, organismes de formation et de recherche, association de professionnels...), les professionnels de l'aménagement urbain (architectes, urbaniste, aménageurs, promoteurs, paysagistes...), le tissu associatif et pédagogique, les riverains, etc.

- **Réfléchir en amont à la gestion de l'espace** concerné (répartition des tâches, entretien, mise en place d'un règlement intérieur, normes sanitaires, financement du matériel...) et aux acteurs impliqués (association/collectif, futurs usagers, aménageur...).



### L'AFUAU, UN ACTEUR À VOS CÔTÉS !

Le site de l'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (Afaup) constitue une base de données très riche s'adressant principalement aux acteurs professionnels (consultants, fournisseurs, exploitants, porteurs de projets...) seuls à pouvoir y adhérer. Néanmoins, beaucoup de ressources sont accessibles à tous (collectivités, aménageurs, particuliers...), notamment un annuaire mis à jour régulièrement qui recense l'essentiel des formations existantes autour de l'agriculture urbaine ou encore des fiches pratiques. Les collectivités qui souhaitent lancer un projet sur leur territoire peuvent également avoir accès aux contacts de professionnels pouvant les accompagner, si elles en font la demande.



## DÉMONSTRATEURS TERRITORIAUX



→ *La Caverne, une ferme urbaine souterraine dans Paris*



OÙ?	Paris 18 <sup>e</sup> arrondissement
QUI?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propriétaire : ICF Habitat La Sablière (bailleur social)</li> <li>Locataires et porteurs du projet : entreprise Cycloponics et Théophile Champagnat</li> </ul>
QUAND?	Septembre 2017
QUELLE SUPERFICIE ?	4000 m <sup>2</sup> dédiés à la ferme urbaine et second étage sous-loué par 15 entreprises du secteur de l'agroalimentaire
QUEL COÛT (INSTALLATION)?	Entre 100 € et 500 € du m <sup>2</sup>
QUI FINANCE?	Fonds privés principalement

## Pourquoi ici?

La Caverne a bénéficié du programme « Parisculteurs »<sup>8</sup> mis en place par la mairie de Paris dans le but d'encourager le développement de l'agriculture urbaine. Le site est un ancien parking souterrain transformé en ferme urbaine avec la volonté de promouvoir une agriculture raisonnée sobre en énergie. Les cultures choisies (endives, champignons, pousses) sont adaptées à des conditions particulières (absence de lumière naturelle, lieu clos). La démarche promeut également « une production locale de qualité »<sup>9</sup> distribuée en circuits courts ou en vente directe, et se veut innovante par l'utilisation de techniques inspirées de la permaculture (interaction entre les cultures, compost utilisé comme fertilisant). Les livraisons sont réalisées majoritairement à bicyclette avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone. Enfin, le projet revêt une dimension sociale avec la volonté de redynamiser le quartier prioritaire de La Porte de la Chapelle (tarifs préférentiels, ateliers pédagogiques, emplois locaux).

## QUELLES ÉTAPES ?

1. Première initiative avec la création du Bunker comestible<sup>10</sup> à Strasbourg.
2. Développement du concept à Paris en 2016 en réponse à l'appel à projets Parisculteurs.
3. Exploitation des sites strasbourgeois et parisiens (2017).
4. De nouveaux sites en réflexion à Paris et à Lyon.



Cultures de pousses d'herbes aromatiques sous LED

Les concepteurs garantissent l'absence de résidus dangereux dans les produits commercialisés, une partie est d'ailleurs certifiée Ecocert (FR-BIO-01). « Le site a été nettoyé, l'air testé et toutes les productions [sont] envoyées en laboratoire avant d'être vendues. »

## + Pour aller plus loin :

- <https://cycloponics.co/>
- <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-quelles-villes-pour-demain.pdf>
- <https://agriculture.gouv.fr/les-fermes-maraicheres-verticales-analyse-ndeg141>
- [https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/12/pollusols\\_web-2%20\(1\).pdf](https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/12/pollusols_web-2%20(1).pdf)

8. <http://www.parisculteurs.paris/>

9. <https://lacaverne.co/faq-la-caverne/>

10. <http://bunkercomestible.com/>





## → Pouss & Bio : un pôle maraîchage près de Limoges

### Pourquoi ici ?

Développer les circuits courts pour des raisons économique et environnementales et le manque de productions maraîchères sur leur territoire : voici deux éléments essentiels pour les élus de Limoges Métropole dans leur choix de s'engager dès 2014 dans un projet de renforcement de la ceinture maraîchère périurbaine et d'accompagnement des producteurs locaux dans le développement de débouchés de proximité. Pour concrétiser cet engagement, la collectivité, dans le cadre de son PAT, a notamment fait l'acquisition en 2019 d'un espace dédié au test en maraîchage bio : Pouss & Bio. Situé au cœur des 15 ha du pôle maraîchage à Verneuil-sur-Vienne, cet espace met à la disposition de trois maraîchers pour une durée de un à trois ans 1 hectare de terre chacun, une serre de 500 m<sup>2</sup>, des moyens de stockage et un accès à l'eau pour irriguer. La mise en place de cet espace et l'initiation des porteurs de projets à des pratiques agricoles biologiques participent à la transition agricole et alimentaire du territoire et sont un levier pour structurer la filière légumière et approvisionner la restauration scolaire.



Serre maraîchère

© Limoges Métropole

OÙ ?	Verneuil-sur-Vienne
QUI ?	Limoges Métropole
QUAND ?	2019
QUELLE SUPERFICIE ?	4 ha
QUI FINANCE ?	Limoges Métropole, Région NA, ADEME

### QUELLES ÉTAPES ?

1. Confirmer le besoin d'un espace test en s'appuyant sur une cartographie des acteurs et des actions du système alimentaire de la formation à la consommation.
2. Coordonner des actions au local et développer un esprit intercommunal.
3. Structurer l'accompagnement avec les partenaires.
4. Réaliser les investissements.
5. Communiquer sur le projet.
6. Organiser et coordonner l'accompagnement technique, social et comptable.
7. Rechercher activement du foncier : veille foncière, mobilisation des élus et réseaux.

Pour réussir à avancer dans des projets ambitieux, Limoges Métropole peut s'appuyer sur un comité de pilotage composé de différents acteurs (Chambre d'agriculture, organismes d'aide à l'installation, Interbio, des partenaires universitaires...) permettant la création d'un dialogue de territoire.

#### + Pour aller plus loin :

- *Genèse du projet de ceinture maraîchère* : <https://pqn-a.fr/experiences/le-pat-de-limoges-metropole-une-approche-structurante-en-faveur-du-developpement-economique-et-durable/>
- *Projet alimentaire et son contexte initial* :
  - <https://l-essaimleur.fr/initiatives/demarche/7?south=42.19635030208902&north=47.7692145357721&west=3.542876243591309&east=7.223725318908692>
  - <https://www.bionouvelleaquitaine.com/wp-content/uploads/2019/03/8-Limoges-Me%CC%81tropole.pdf>
- *L'agriculture urbaine dans les projets de renouvellement urbain* – boîte à outils du montage d'un projet